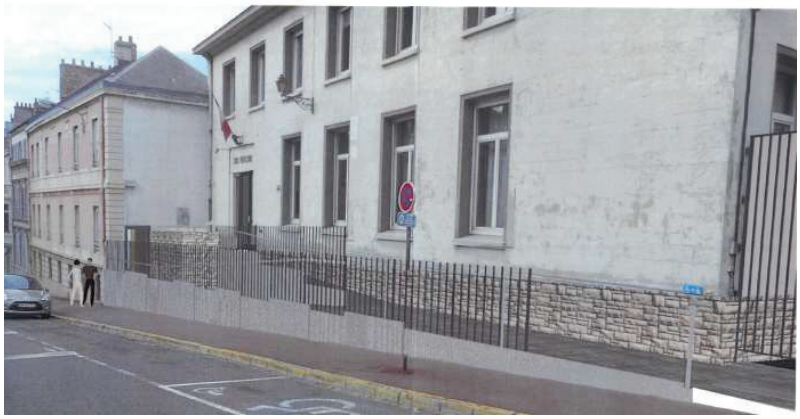
Aménagement de la Sous-Préfecture

131, Grand'Rue

62200 BOULOGNE-SUR-MER



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAITRE D'OUVRAGE
PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
12, rue Jean-Sans-Peur - CS 20003
59800 LILLE

Lot n°06
PEINTURE

CCTP

Dossier	15884
Date	07/08/2026
Phase	DCE
Indice	00

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :
Accèsmétrie
16, rue Jean Jacques Rousseau
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Sommaire

Prescriptions techniques..... 3
Exigences réglementaires..... 3
Exigences techniques..... 3
Ouvrages non traditionnels..... 3
Conditions d'application..... 3
Consistance des travaux..... 3
Réception des subjectiles..... 3
Impressions..... 3
Sujétions particulières..... 3
Contrôle des travaux..... 4
Garanties..... 4
Sécurité des travailleurs..... 4
Descriptif des ouvrages..... 4
Peinture..... 4
Nettoyage de chantier..... 5

Code	Désignation

06.1 # Prescriptions techniques

06.1.1 ## Exigences réglementaires

Les travaux de peinture seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres :
- Normes Françaises AFNOR
- Documents Techniques Unifiés
- NF HD 1000 (P 93.500), Décembre 1988 « Échafaudages de service en éléments préfabriqués : matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité »
- NF P 93.502, Décembre 1988 « Échafaudages de service en éléments préfabriqués : exploitation des résultats »
- Décisions ou recommandations du Groupe Permanent d'Étude des Marchés de Peinture, Vernis et Produits connexes (GPEM.PV) et (UNPVF)

06.1.2 ## Exigences techniques

06.1.2.1 ### Ouvrages non traditionnels

Les systèmes de peinturage non considérés comme ouvrages traditionnels devront obligatoirement faire l'objet d'un Avis Technique favorable délivré par le CSTB. La fourniture et la mise en oeuvre des différents composants des systèmes de peinturage non traditionnels du projet seront rigoureusement conformes aux dispositions de cet Avis Technique.

06.1.2.2 ### Conditions d'application

L'Entrepreneur devra s'assurer que les processus et les produits définis au C.C.T.P. conviennent parfaitement aux subjectiles et à l'utilisation. L'application des produits de peinturage sera conforme aux spécifications d'emploi préconisés par le Fabricant choisi afin qu'il n'y ait pas d'incompatibilités entre les différents composants.
Les conditions d'hygrométrie et de température seront conformes aux prescriptions de l'alinéa précédent. Si ces conditions ne peuvent être remplies, l'Entrepreneur assisté du Fournisseur des produits de peinturage choisi par lui, proposera d'autres dispositions permettant le respect des clauses contractuelles, et seulement s'il avère impossible de réunir les conditions prévues initialement.

06.1.3 ## Consistance des travaux

Les travaux de peinturage comprennent :
- la reconnaissance des subjectiles
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires
- la protection des surfaces non peintes par bâches, films plastiques ou tous autres moyens
- la mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes
- l'application des produits de peinturage
- la qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et les rechampissages prescrits
- le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre

Ne font pas partie des travaux :
- les nettoyages consécutifs aux travaux exécutés par les autres corps d'état
- les protections, en dehors de celles prévues à l'alinéa précédent
- les travaux rectificatifs ou complémentaires du gros-oeuvre ou de tout corps d'état, nécessaires pour mettre le subjectile dans son état définitif
- les raccords estimés nécessaires par le Maître d'Oeuvre suite à l'intervention d'autres corps d'état, après l'achèvement des travaux de peinture
- la dépose et la repose des appareils d'équipement
- les manutentions et équipements spéciaux nécessités pour permettre le libre accès aux subjectiles.

06.1.4 ## Réception des subjectiles

Avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur procédera à un examen des subjectiles pour vérification de leur conformité avec les prescriptions du C.C.T.P. et du D.T.U. N° 59.1. Les réserves éventuelles seront consignées dans un procès-verbal établi contradictoirement avec l'Entrepreneur ayant exécuté le subjectile, sous l'arbitrage du Maître d'Oeuvre qui décidera, éventuellement, des réfections à effectuer avant l'intervention de l'Entrepreneur de peinture.

La réception des subjectiles sera alors prononcée et l'Entrepreneur ne sera plus admis à faire des réserves, sauf pour vices cachés, lesquels seront reconnus suivant la même procédure. Le Maître de l'Ouvrage ou l'Entrepreneur pourront demander éventuellement l'assistance technique du ou des Fournisseurs de produits de peinturage. S'il n'a pas été procédé à cette réception, l'Entrepreneur sera considéré comme ayant accepté les subjectiles.

06.1.5 ## Impressions

D'une façon générale, les impressions de peinture sur les menuiseries bois seront exécutées par l'Entrepreneur de peinture, et les impressions de peinture contre la corrosion des parties métalliques, par l'Entrepreneur des fournitures métalliques, tuyauteries exceptées

L'Entrepreneur de peinture se mettra en rapport avec l'Entrepreneur de menuiserie afin de procéder à l'impression des ouvrages en temps voulu, après vérification par le Maître d'Oeuvre.

06.1.6 ## Sujétions particulières

Échantillonnage
L'Entrepreneur devra préparer, à ses frais, et sur l'indication du Maître d'Oeuvre, des échantillons en nombre suffisant qui permettent à ce dernier de fixer les teintes définitives.

Surfaces témoin
Conformément aux prescriptions du D.T.U., l'Entrepreneur réalisera, à ses frais, autant de surfaces témoin que de groupes de travaux différents et de produits différents utilisés.
Les surfaces témoin seront réalisées dans les tons des échantillons choisis et seront conservées jusqu'à la réception des travaux.

Code	Désignation
	Rechampissages Les rechampissages nécessaires à l'exécution des travaux feront toujours partie intégrante du montant du marché. Peinture après mise en jeu Les raccords de peinture à effectuer après les mises en jeu seront toujours dus par l'Entreprise jusqu'à réception, et compris dans la valeur des travaux. Protection des ouvrages non peints D'une façon générale, l'Entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être souillées par les produits qu'il met en oeuvre (bâches et toiles, encollage des verres, bandes adhésives, vernis pelables, etc..) Choix des matériaux L'Entrepreneur en charge du présent lot devra privilégier l'emploi de peinture labellisée Ecolabel. Toutes les peintures utilisées seront garanties sans COV et sans formaldéhydes, soit un taux inférieur à 10 g/l dans toutes les teintes.
06.1.7	**Contrôle des travaux**
	Un échantillon de chacun des produits dont l'emploi est envisagé devra être déposé par l'Entrepreneur à l'effet de permettre éventuellement les opérations de contrôle à la livraison ou en cas de contestation. Le Maître d'Oeuvre pourra ordonner, à l'improviste, en cours de travaux, le prélèvement d'échantillons et toutes opérations pour identification avec l'échantillon déposé. Les frais afférents aux opérations de contrôle seront entièrement à la charge de l'Entreprise de peinture.
06.1.8	**Garanties**
	En tout état de cause, la garantie biennale des travaux du présent lot prévue contractuellement est à la charge de l'Entrepreneur. Cependant, pour certains travaux, des garanties complémentaires de plus longue durée pourront être proposées par l'Entrepreneur conjointement avec le ou les Fournisseurs, ou demandées par le Maître de l'Ouvrage. Ces garanties feront l'objet de contrats particuliers entre l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage et le ou les Fournisseurs.
06.1.9	**Sécurité des travailleurs**
	L'Entreprise fera son affaire des mesures de sécurité à prendre ou des ouvrages à incorporer aux travaux de son lot pour assurer la protection des travailleurs durant ses interventions, conformément au « Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé » fourni par le Maître de l'Ouvrage. Les frais afférents à ces dispositions seront incorporés dans les prix de l'Entreprise ou, à son initiative, feront l'objet d'un poste chiffré spécifique.
06.2	**Descriptif des ouvrages**
06.2.1	**Peinture**
06.2.1.1	**Peintures de plafonds**
	Support : Placoplâtre ou béton à peindre. Comprenant : - Préparation des supports (Enduit, Ponçage ou lessivage) - Impression + 2 couches peinture acrylique (Coloris au choix du Maître d'ouvrage) - Y compris protection par film polyane des ouvrages environnant, y compris calfeutrement de la zone de travail pour limiter la propagation des poussières. **Mode de métré :** Au m² ***Localisation** : Selon plan de repérage*
06.2.1.2	**Peinture de murs, cloisons et doublages**
	Réalisation de peintures sur des parties en enduit plâtre, plaques de plâtre ou béton, comprenant : - Préparation des supports (Enduit, Ponçage ou lessivage) - Tous autres travaux préparatoires, couche d'impression, joint acrylique pour bornage entre mur et autres matériaux (huisserie de porte, plafond). - Application de 2 couches de peinture aux résines alkydes en émulsion (Classification : NF T 36-005 - Famille I - Classe 7 b 2), coloris au choix du maître d'ouvrage. - Tous travaux annexes et sujétions. Pour l'ensemble des ouvrages de peinture des différentes familles, les préparations et finitions seront du type A très soigné. - Y compris protection par un film polyane des ouvrages environnant, y compris calfeutrement de la zone de travail pour limiter la propagation des poussières. - Tous travaux annexes et sujétions. Note : - Inclus les peintures de réseaux PVC, les travaux comprennent également la réalisation d'une sous couche d'accrochage. - Inclus les réseaux en métaux ferreux seront traités au préalable avec 1 couche de primaire antirouille multicouche **Mode de métré :** Au m² ***Localisation** : Selon plan de repérage*
06.2.1.3	**Peinture sur portes**
	Peinture sur ouvrages intérieurs bois neufs comprenant : - Brossage et époussetage ou lessivage, - Couche d'impression, - Ponçage à sec, pochonnage, - Application 2 couches de peinture laque décorative alkyde en émulsion, coloris au choix du maitre d'ouvrage, - Tous travaux annexes, rechampissage et sujétions.

Code	Désignation
	Notice concernant l'impression des menuiseries bois : - les BP à peindre seront livrés pré peints par l'entreprise du lot menuiserie. - Y compris protection par film polyane des ouvrages environnant, y compris calfeutrement de la zone de travail pour limiter la propagation des poussières. **Mode de métré :** Au m² pour 2 faces x Coefficient 1.25 ***Localisation** : Selon plan de repérage*
06.2.1.4	**Peinture sur plinthes** Travaux neufs complets d'entretien de peinture en phase aqueuse. Satinée, mate ou brillante, appliquée à la brosse ou rouleau ou pistolet. Subjectile bois et dérivés horizontal, incliné ou vertical. Comprenant : brossage, époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage intermédiaire, 2 couches de finition. Couche de finition classe A. Classement A+ selon l'étiquetage des émissions en polluants volatils dans l'air intérieur. Décret N° 2011-321 du 23 mars 2011. Arrêté du 19/04/2022. COV max de ce produit inférieur ou égal à 5 g/l. Conforme aux Directives Européennes 2004/42/CE du 21/01/2004. Teintes au choix du Maître d'Ouvrage sur présentation d'échantillons. **Mode de métré :** Au ml ***Localisation** : Selon plan de repérage*
06.2.1.5	**Peinture réseaux** Peinture de réseaux métalliques et plastiques (acier, cuivre ou PVC), comprenant : - Brossage et époussetage, dégraissage, grattage des surfaces oxydées, tous travaux préparatoires - Couche primaire d'accrochage, - Application 2 couches de peinture aux résines alkydes en émulsion avec agent anti corrosion, bénéficiant d'un écolabel Européen, coloris au choix du maitre d'ouvrage, - Tous travaux annexes et sujétions. Note : - pour les peintures de réseaux PVC, les travaux comprennent également la réalisation d'une sous couche d'accrochage. - Les réseaux en métaux ferreux seront traités au préalable avec 1 couche de primaire antirouille multicouche **Mode de métré :** Au forfait ***Localisation** : WC PMR et Salle de pause*
06.2.1.6	**Peinture radiateurs existants** Fourniture et mise en oeuvre de peinture sur surface métallique. Y compris préparation du support, dépose et repose des équipements si nécessaire. Coloris au choix du Maître d'Ouvrage. - Préparation de la surface : nettoyage afin qu'elle soit exempte de poussière, graisse ou tout autre contaminant ; - Reconnaissance et analyse des anciennes peintures pour garantir la compatibilité avec les nouveaux produits employés ; - Dégrossissage sur support si besoin ou rebouchage après grattage des parties mal adhérentes ; - Ponçage, époussetage ; - Application d'une couche d'impression adaptée au support ; - Application de deux couches de peinture de finition, couleur et finition sur validation du Maître d'Ouvrage ; - L'usage de peintures écologiques est à privilégier. Dans ce cas, elles devront satisfaire les exigences de l'écolabel PURE, respecter le DTU 59.1 et les préconisations de mise en oeuvre du fabricant. **Mode de métré :** Au forfait ***Localisation** : Selon plan de repérage*
06.2.2	**Nettoyage de chantier**
06.2.2.1	**Nettoyage fin de chantier** En fin de chantier et avant livraison des locaux, le titulaire du présent lot devra réaliser tous les raccords et retouches nécessaires à une bonne finition. L'entrepreneur titulaire du présent lot aura à sa charge le nettoyage soigné des projections de peintures, tâches, salissures, etc... sur tous les ouvrages des autres lots, comprenant notamment : - Lessivage des sols carrelés après enlèvement des lits de sciure protecteurs, et enlèvement de toutes traces, - Nettoyage des revêtements de sol par passage de l'aspirateur, - Nettoyage des parois y compris des pavés de verre, - Nettoyage des profilés de menuiseries aluminium y compris murs rideaux, - Nettoyage des vitrages sur les 2 faces des menuiseries et des murs rideaux, - Nettoyage des menuiseries extérieures & intérieures, - Nettoyage des appareils sanitaires, robinetteries et accessoires, - Nettoyage de l'appareillage électrique, - Nettoyage de l'appareillage de quincaillerie, - Nettoyage des paillasses, du mobilier … - Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages, - Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes, - Enlèvement des délivrés et déblais de chantier aux décharges publiques,. Liste non exhaustive... **Mode de métré :** Au forfait ***Localisation** : Selon consistance des travaux*

RECAPITULATIF
Lot n°06 PEINTURE

06.1 - Prescriptions techniques

- 06.1.1 - Exigences réglementaires
- 06.1.2 - Exigences techniques
 - 06.1.2.1 - Ouvrages non traditionnels
 - 06.1.2.2 - Conditions d'application
- 06.1.3 - Consistance des travaux
- 06.1.4 - Réception des subjectiles
- 06.1.5 - Impressions
- 06.1.6 - Sujétions particulières
- 06.1.7 - Contrôle des travaux
- 06.1.8 - Garanties
- 06.1.9 - Sécurité des travailleurs

06.2 - Descriptif des ouvrages

- 06.2.1 - Peinture
- 06.2.2 - Nettoyage de chantier

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage	Signature et cachet de l'Entrepreneur